

Bilan des 11 réalisations de la ville (*identifiées en vert ci-dessous*) depuis de dépôt de nos 25 recommandations de janvier 2023

1- Réduire l'utilisation d'énergies fossiles par la ville de Saint-Lambert

Suite à l'inventaire des GES de la ville, on sait maintenant que 49% de tous les GES proviennent de ses bâtiments, quoique 59% de ceux-ci proviennent de bâtiments de l'Agglomération tels que ceux du Service des incendies, de la police, des écocentres et du RTL. La principale source est le gaz naturel utilisé pour le chauffage dont la grande partie chauffe les édifices du RTL. *La ville de Saint-Lambert étudie les priorités écoénergétiques de ses bâtiments.*

Le nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) a été adopté en septembre 2023. Il est en processus d'obtention d'un certificat de conformité auprès de l'Agglomération de Longueuil. De plus, la ville a embauché un autre inspecteur et procédera à l'adoption de nouvelles réglementations et *prévoit un programme de conversion des systèmes de chauffage*. On priorise la diminution du volume des maisons de 50% pour favoriser la densification. *Et oui, on verra des maisons moins grandes à Saint-Lambert!*

La ville confirme avoir *une dizaine de bornes de recharge publiques*.

La ville a l'intention d'introduire cette année la nouvelle réglementation visant à exiger des nouveaux immeubles de 4 logements et plus que 50% des cases aient une borne et 2 bornes pour les commerces pour 15 cases de stationnement.

2- Faciliter la mobilité active

Il y a des supports à vélo sur la rue Victoria, près de la gare du CN et à la Bibliothèque. Il y en a d'autres près de certains commerces.

Voir la carte de mobilité durable : <https://reseauecocitoyen.org//carte-mobilite-durable/>

Les trottoirs sont mieux entretenus.

3- Adopter l'approvisionnement et la consommation écoresponsable

La ville peut favoriser l'achat local mais elle est contrainte par une loi provinciale qui l'oblige à choisir le plus bas soumissionnaire. Ils peuvent ajouter une grille d'évaluation avec des critères mais leur marge de manœuvre est restreinte.

Une concertation est prévue en 2024 entre les villes de l'Agglomération afin d'ajouter d'autres items. La mairesse aimerait ajouter dans le journal de la ville une incitation aux citoyens à rapporter leur contenant chez les commerçants-restaurants (entre autres). La Ville de Saint-Lambert, en collaboration avec le Comité d'environnement et le Réseau écocitoyen Saint-Lambert, a développé un Guide du commerçant écoresponsable. Il vise à accompagner les commerçants et les citoyens pour adopter de bonnes pratiques en matière de consommation.

Le gros bac de dépôt du verre est toujours en place en 2024. Une promotion de l'achat local a été effectué par la ville de même que celle de la vente de débarras et de sa station lave-glace.

4- Accroître la verdure et la biodiversité

La ville a planté 700 arbres en 2022 et le solde des 10 000 arbres l'ont été en 2023

Le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale adopté en 2023 prévoit plusieurs ajouts concernant la place faite à l'agriculture urbaine, la variété de plantes et d'arbres pour la biodiversité, favoriser les aménagements perméables favorisant l'économie d'eau ou espaces minéralisées de couleurs claires.

Cinq parcelles de terrain ont servi à la plantation d'espèces indigènes en 2023.

La ville ne fera pas d'étude de faisabilité pour une serre urbaine sur toit car aucun des bâtiments municipaux ne s'y prête selon la connaissance qu'ils ont de ceux-ci. Peut être envisagé pour un nouveau bâtiment.

La ville est favorable à faire la promotion des potagers de façade, maintenant qu'ils sont permis en vertu du nouveau Plan d'urbanisme de la ville de Saint-Lambert et à collaborer avec le Réseau écocitoyen afin de compléter l'instauration des premières stations du Sentier de la biodiversité.

5. Déminéraliser pour mieux gérer les eaux pluviales et réduire les îlots de chaleur

Pour les nouvelles constructions, les propriétaires doivent avoir un bassin de rétention et des surfaces perméables afin de mieux gérer les eaux de ruissellement. De plus, la ville est favorable à la déminéralisation des surfaces publiques comme celles des écoles, CHSLD et centre des loisirs en fonction de leur utilisation.

6. Mieux gérer l'eau potable

La Ville a proposé au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) de faire plutôt deux secteurs de mesure de consommation résidentielle (1 dans le secteur Dauphiné, 1 autre dans le secteur Upper-Edison) et d'installer 112 compteurs au lieu de 380, ce qui a été accepté par le Ministère. Le contrat est donné et des visites ont débuté de la part du mandataire mais les installations se feront entre avril et septembre 2024. Vous pouvez avoir plus de détail sur le projet en consultant cette page web : <https://www.saint-lambert.ca/fr/compteurs-eau>. Avec l'addition des compteurs résidentiels, cela permettra à la ville de dresser un meilleur portrait en 2024.

Chaque citoyen peut faire sa part : réparer les toilettes ou les robinets qui coulent, éviter de gaspiller l'eau en laissant un robinet couler sans raison, ne pas nettoyer son asphalte ou sa maison avec de l'eau sous pression, prendre moins de bain, éviter de remplir sa piscine ou son spa plus d'une fois par été. Évidemment, plus les appareils sont grands ou en grand nombre, plus la consommation résidentielle doit être contrôlée.

Il y a des alternatives comme utiliser de l'eau de pluie pour l'arrosage. Bien suivre les consignes du règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

La consommation d'eau résidentiel est estimée pour l'instant à 400 l/j/personne à Saint-Lambert, ce qui est presque le double de la moyenne provinciale.